



COMMISSION EXECUTIVE des 9 et 10 avril 2009

Relevé de décisions

La commission exécutive insiste à nouveau sur l'ampleur de la crise sociale et économique que vit la France et ses conséquences sur l'ensemble des citoyens.

Elle considère que la crise n'est pas due qu'aux dérapages de quelques traders ou financiers malveillants. Elle est le résultat d'un système où la répartition des richesses se fait de plus en plus au bénéfice du capital au détriment du travail, de l'industrie, du commerce, des services et de la satisfaction des besoins de la population à travers les services publics notamment.

Elle rappelle à nouveau que notre modèle social, où les services publics jouent un rôle fondamental, permet de manière incontestable d'en atténuer les impacts.

Elle appelle avec force à tirer toutes les conséquences de cette situation particulièrement grave et notamment à mettre un terme définitif aux démarches en cours visant, via la RGPP, à affaiblir le service public républicain, démarches dont il apparaît désormais qu'elles sont basées sur une approche dogmatique à l'évidence erronée.

Elle dénonce les choix faits par les plus hauts responsables de l'Etat qui avancent aveuglément et refusent d'arrêter la suppression des effectifs dans la fonction publique d'Etat, engagée avec la RGPP, accentuant encore plus le caractère dramatique de la crise économique.

Elle affirme son attachement à la structuration actuelle de l'administration territoriale de la République et condamne par avance et pour les mêmes raisons toute velléité d'affaiblissement des structures départementales, échelon administratif de proximité qui a fait la démonstration de son efficacité ainsi que de sa réactivité et qui est appelé à jouer un rôle majeur dans la lutte contre la crise sur le front social et économique.

Elle se félicite de la mobilisation massive du 19 mars pour la défense des salariés et du service public et reste mobilisée pour la suite du mouvement et dénonce l'autisme du gouvernement quant à toute inflexion de sa politique salariale et de suppression de l'emploi public.

Elle dénonce le coup d'éclat médiatique autour de la remise du trophée au « binôme exceptionnel » de l'année 2008, attribué au ministre et à son secrétaire général, censée récompenser les « meilleures initiatives et les meilleurs dispositifs de ressources humaines ».

Cette communication est écœurante et abjecte face à la situation dramatique que connaissent déjà et vont connaître des milliers d'agents dans le cadre des réorganisations de services et des délocalisations.

Elle remercie l'ensemble des ingénieurs TPE pour leur forte mobilisation et leur soutien massif au SNITPECT-FO dans le cadre de l'élection des représentants à la CAP du corps des ingénieurs TPE. Les premières tendances confortent incontestablement le SNITPECT-FO, comme le premier syndicat représentatif des ingénieurs des TPE, pour la défense individuelle et collective de tous les ingénieurs des TPE.

Réforme de l'Etat

Sur l'organisation territoriale de l'Etat

Elle **prend acte** de la circulaire du 27 février 2009 du Premier ministre traitant le volet « ressources humaines » de la réorganisation territoriale de l'Etat.

Elle **dénonce** le procédé consistant à bouleverser l'organisation de l'Etat à force de circulaires successives sans même l'organisation d'un débat public préalable pour recueillir l'avis des citoyens sur l'avenir du service public républicain.

Elle **dénonce** la régionalisation de la gestion des mobilités et des compétences orchestrée autour des préfets au détriment de la construction de parcours professionnels choisis et de l'égalité de traitement pour les situations individuelles.

Elle **dénonce** que les pré positionnements des agents et donc des ingénieurs des TPE soient organisés au niveau local sans en référer aux CAP nationales.

Elle **exige**, en conséquence, que tous les pré-positionnements dans les DREAL et les DDI fassent l'objet d'un avis de la CAP nationale, seule instance à même de garantir l'égalité de droit et de traitement des agents.

Elle **prend acte** de l'élaboration d'une charte de gestion nationale des ressources humaines précisant les modalités d'harmonisation des conditions d'emploi et de travail.

Elle **exige** que cette charte soit concertée avec les organisations syndicales représentatives au CTPM de chaque ministère.

Elle **réclame** l'investissement du ministre et de son administration pour que les ETP des DDI relevant de la gestion du MEEDDAT, donc les agents, soient affectés uniquement au portage et la mise en œuvre des politiques publiques du ministère.

Elle **dénonce** une réorganisation territoriale de l'Etat dont la seule finalité est « la sortie des agents de la fonction publique d'Etat » pour développer de manière préférentielle le recours au contrat, donc l'employabilité immédiate et la précarité, au détriment d'une fonction publique construite sur la compétence collective.

Elle **dénonce** la procédure d'appel à candidatures faites dans les journaux spécialisés pour recruter les nouveaux directeurs des services déconcentrés en niant totalement les compétences des agents déjà en place.

Elle **réfute** ce dispositif de compétition qui crée une ambiance délétère et nuit gravement au fonctionnement du service public déjà en grande difficulté dans ce contexte de réorganisation.

Elle **dénonce** l'affaiblissement de l'action de l'Etat au niveau départemental tant par les missions que par le redéploiement des moyens humains et financiers qui éloigne les citoyens du service public et qui, sans l'avouer, prépare la suppression du service public de proximité ;

Elle **exhorte** les plus hauts responsables de l'Etat à arrêter les suppressions interminables des effectifs et la casse du service public républicain.

Sur les services du MEEDDAT

Elle **réclame** à nouveau un investissement plus important du ministre auprès du Premier ministre et une défense accrue face aux équipes de la RGPP afin que les DDEA soient le véritable socle des directions départementales des territoires avec toutes les missions du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

Elle **exige** que les DDEA et les préfigurateurs des DDI concertent la finalisation des organigrammes avec les organisations syndicales et que le ministre leur donne instruction de soumettre les organigrammes définitifs à l'examen des CTP locaux ;

Elle **exige de nouveau** le maintien de services déconcentrés à toutes les échelles du territoire en tant que services de proximité pour les citoyens, les collectivités territoriales, les entreprises, les professionnels et les associations pour le portage et la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

Elle **réclame**, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, le développement pour les ingénieurs des TPE de lieux d'exercice de leurs métiers et de leurs compétences au sein des futures DDI ;

Elle **conspue** les modalités de mise en œuvre par le MEEDDAT de la circulaire du 27 février 2009 qui consistent à transférer à l'encadrement la responsabilité du repositionnement de ses agents à travers la réalisation de bilans de compétences ;

Elle **fustige** la démarche des plans de repositionnement de l'ingénierie en région (PRIR) qui masque à peine un « plan social » ;

Elle **exige** face à l'ampleur de la réorganisation et de ses conséquences sur les agents, la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion humaine des ressources ;

Elle **dénonce** à nouveau les décisions de délocalisation de services en compensation de la réorganisation de la carte militaire en particulier la faiblesse des mesures d'accompagnement pour tous les agents qui auront à subir les conséquences financières de ces projets dogmatiques et irresponsables ;

Elle **dénonce** les mesures scandaleuses de gestion envisagées par le MEEDDAT pour garder ses agents et leurs compétences ou pour reconstituer les compétences des services exilés lors de ces délocalisations, en particulier le frein à la mobilité choisie pour les postes à missions prétendument sensibles, la valorisation du poste conditionnée à l'accompagnement de la délocalisation, l'affectation de jeunes ingénieurs sortant de l'ENTPE et le chantage à la 4^{ème} année ;

Elle **exige**, en conséquence, que le MEEDDAT déploie des mesures d'accompagnement exceptionnelles et pérennes à la hauteur des préjudices que subiront ses agents, en particulier l'obligation de déménagements multiples, de perte d'emploi du conjoint, d'augmentation des temps de déplacements domicile-travail et de perte financière dramatique pour leur relogement ;

Elle **invite** les ingénieurs impactés par ces délocalisations irresponsables de services à saisir toute opportunité de mobilité pour un poste qui correspond mieux à leurs contraintes personnelles et leurs aspirations professionnelles.

Sur la réforme des services maritimes

Elle **rappelle** que la faiblesse des moyens actuels, en particulier pour les missions de contrôle et la délivrance des autorisations administratives du domaine maritime, ont entraîné la condamnation de la France par la Cour de justice européenne à des astreintes financières journalières exorbitantes aggravant encore plus la situation financière du budget de l'Etat ;

Elle **dénonce** l'annonce de la réorganisation par voie de presse le 27 Février 2009 et par « le fil info » du 10 mars 2009 ainsi que la mascarade de concertation organisée suite à cette annonce ;

Elle **dénonce** que cette réorganisation soit engagée sous le seul motif du lancement du Grenelle de la Mer, nouvelle opération de communication, sans réflexion préalable et sans projet stratégique ministériel dans ce domaine ;

Elle **dénonce** que cette réforme soit lancée pour pallier le manque de moyens humains et financiers des services maritimes de l'Etat alors que les enjeux du transport maritime, de la gestion de la ressource halieutique et de la biodiversité marine, de la sécurité maritime sont d'autant plus importants qu'ils s'intègrent dans une réflexion de développement durable ;

Elle **dénonce** une nouvelle réforme lancée sous le diktat de la RGPP qui conduit dès à présent à la suppression de 190 ETP dans les services des phares et balises alors que les enjeux de sécurité maritime sont prégnants et à la sur-régionalisation des services et des missions qui va éloigner les acteurs du monde maritime du service public de la mer ;

Elle **dénonce** une réforme qui va créer une nouvelle fracture sociale en éloignant les marins d'un pan du service public de proximité et condamner ceux qui n'ont pas la capacité financière pour s'équiper des moyens logistiques nécessaires afin de pallier cette réorganisation.

Elle **dénonce** que cette réforme soit engagée pour réduire la flotte de la pêche artisanale affaiblissant encore plus l'économie locale au profit des gros armements et des grandes entreprises de pêche et au détriment de la ressource halieutique et de la biodiversité marine ;

Elle **réclame** que le MEEDDAT mène une véritable réflexion globale et intégrée, prenant en compte les différents enjeux de la mer dans tous les domaines, leurs interfaces avec le littoral, la préservation de l'environnement marin, l'exploitation des ressources et le développement des énergies renouvelables ;

Elle **revendique** le déploiement des moyens humains et financiers et la mise en place d'une organisation cohérente pour répondre aux obligations européennes et assurer un service public de proximité et de qualité.

Sur l'avenir du RST

Elle **rappelle avec force** que le RST fait partie du patrimoine commun de la Nation. L'expérience de ce réseau est indispensable à l'établissement de règles de l'art communes et au maintien d'une expertise neutre et indépendante au service de l'Etat et des collectivités territoriales ;

Elle **fustige** à nouveau le projet de délocalisation du SETRA pour laquelle l'étude de faisabilité, faite plus de 8 mois après la décision, démontre son absurdité au regard des contraintes techniques et fonctionnelles, de coût, de perte de compétences et de calendrier ;

Elle **conspue** les artifices trouvés par l'administration pour tenter de conserver la compétence en faisant un chantage à la quatrième année et à la promesse de valorisation des postes exilés ;

Elle **exige** l'arrêt immédiat de ce projet de délocalisation, pure ineptie humaine et financière ainsi que celui d'au moins 50 ETP de la DREIF, décisions prises avec un total mépris des agents, qui visent le morcellement et la destruction des activités d'ingénierie routière du RST ;

Elle **dénonce** ces choix alors que la profession vient de signer un engagement volontaire pour le développement durable avec le MEEDDAT et sollicite l'Etat pour renouveler les référentiels techniques ;

Elle **se félicite** du moratoire obtenu par Force Ouvrière sur le projet de transformation du statut juridique des CETE ;

Elle **réclame** dans le cadre du plan d'évolution des CETE la réalisation d'une étude précise, au niveau national, sur le périmètre d'intervention, les champs de compétences, les missions et l'ouverture de leur gouvernance aux collectivités territoriales comme préalable à toute nouvelle structure juridique ;

Elle **dénonce** que la réflexion du plan d'évolution de chaque CETE soit le pré-carré de quelques membres de direction et exige que chaque directeur de CETE mette en œuvre une large concertation avec le personnel ;

Elle **réclame** la mise en place des moyens nécessaires pour assurer un véritable pilotage des organismes du RST du MEEDDAT afin que ceux-ci participent pleinement à l'observation, la recherche, l'expertise, l'évaluation, la compétitivité des entreprises, et à la mise en œuvre de la stratégie du MEEDDAT et de la stratégie nationale du développement durable.

Sur l'ingénierie de l'Etat

Elle **prend acte** de la circulaire sur la territorialisation du Grenelle de l'environnement qui doit s'intégrer dans les documents stratégiques régionaux (DSR) contenant les plans de redéploiement de l'ingénierie en région afin de permettre une traduction globale de la stratégie ministérielle d'aménagement et de développement durables ;

Elle **dénonce** à nouveau la dispersion des démarches non coordonnées : circulaire du 10 avril 2008 commune MAP-MEEDDAT sur l'évolution de l'ingénierie concurrentielle, circulaire du 16 avril 2008 sur les priorités d'intervention de l'ingénierie, circulaire du 22 juillet 2008 sur l'évolution des activités d'ingénierie, circulaire du 19 septembre 2008 sur le dialogue de gestion, circulaire du 23 mars 2009 sur l'élaboration du document de stratégie régionale des services, feuille de route des services déconcentrés du 5 mars 2009 dans le domaine de l'eau et de biodiversité, stratégie nationale de développement durable, circulaire du 23 mars 2009 sur la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle, projet de circulaire ATESAT, rapport du CGEDD sur les missions d'ingénierie du MEEDDAT, réflexions sur les missions sensibles, circulaire commune MAP-MEEDDAT du 23 février 2009 sur les plans de redéploiement de l'ingénierie. Cette accumulation traduit une absence totale de vision globale, et conduit à des mesures inefficaces et incohérentes, révélatrice de l'absence d'une vraie stratégie ministérielle.

Elle **dénonce** l'hypocrisie de l'administration qui a détruit les compétences techniques de ce ministère en invoquant le caractère prétendument concurrentiel de l'ingénierie publique pour réduire de manière outrancière les effectifs dans tous les services ;

Elle **réclame** une véritable concertation sur les orientations qui seront prises à l'issue des travaux de la mission, confiée au CGEDD, sur la traduction opérationnelle de la stratégie ministérielle en missions et activités des services au titre de l'ingénierie de l'Etat pour le portage des politiques publiques sur les territoires ;

Elle **dénonce** à nouveau l'exercice irréaliste, voire hypocrite, de la circulaire du 23 février 2009 conjointe MEEDDAT et MAP qui demande le redéploiement des effectifs de l'ingénierie en prenant en compte le contexte local, les plafonds d'emplois des BOP, l'arrêt de l'ingénierie concurrentielle tout en achevant les opérations engagées et enfin le maintien des compétences techniques ;

Elle **exige**, avant tout redéploiement, l'aboutissement des réflexions de fond sur la définition de l'ingénierie de l'Etat au MEEDDAT couvrant l'ensemble des champs d'intervention de l'aménagement et du développement durables des territoires, précisant les missions et les modes d'intervention et prenant en compte les enjeux de service public ;

Elle **exige** la mise en place d'une expertise au service du développement durable partagée avec les collectivités territoriales pour le portage concret des politiques publiques d'intérêt national et local pour l'aménagement durable des territoires et garante des grands équilibres ;

Dialogue social

Elle **prend acte** de la circulaire du ministre organisant le dialogue social et exige sa transcription dans les faits, à commencer par la transmission aux organisations syndicales de tous les documents et circulaires qu'elles doivent débusquer et chercher elles-mêmes ;

Elle **fustige** les multiples entorses au bon fonctionnement du dialogue social provoquées par l'administration au cours de la période récente, alors que ce dernier joue pourtant un rôle majeur en terme de reconnaissance collective ;

Elle **s'insurge** contre la mascarade de concertation, notamment celle organisée une fois les décisions prises, ainsi que le mépris affiché par l'administration face aux représentants du personnel ;

Elle **exhorte** le secrétaire général et le directeur des ressources humaines à faire rétablir, au niveau local et national, un dialogue social vrai et sincère à la hauteur des enjeux et des efforts une nouvelle fois demandés à tous les agents du MEEDDAT pour mener à bien les réorganisations en cours ;

Elle **rappele** que la concertation institutionnelle avec les organisations syndicales représentatives doit avoir lieu au niveau du CTPM, du CTPC et des CTP locaux ;

Elle **réclame** dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, le maintien de CTP au niveau de chaque DDI ;

Elle **réclame** qu'à l'issue des réunions de concertation, l'administration rédige un relevé de conclusions et pas un simple papier qui reprend l'ordre du jour et précise que le sujet a été traité, laissant ainsi toutes possibilités à l'administration de prendre les décisions qui lui conviennent ;

Statut du corps des ITPE

Voir Motion spécifique

Gestion du corps

Elle **réclame** à nouveau le respect de l'engagement de la DRH d'élaborer immédiatement une note générale d'orientation du corps des TPE précisant la vocation, le positionnement, les métiers, les fonctions et les niveaux de fonction des ingénieurs des TPE ;

Elle **revendique** le renforcement immédiat du nombre des chargés de mission pour assurer pleinement une gestion qualitative du corps et le conseil indispensable sur les parcours professionnels en particulier dans cette période de restructuration des services, notamment pour la mise en place des DREAL et des DDI ;

Elle **réclame** à nouveau une concertation préalable à l'ouverture des postes sur les listes des différents ministères ;

Elle **réclame** pour tous les ingénieurs des TPE l'accès à l'ensemble des postes aux trois niveaux de fonction dans tous les services centraux et déconcentrés en interministériel ;

Elle **revendique** que les textes qui seront pris en application du décret 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat rendent éligibles les emplois de directeur régional de l'écologie, de l'aménagement et du logement aux groupes I, II et III et par voie de conséquence les emplois de DREAL-adjoint aux groupes immédiatement inférieurs ;

Elle **dénonce** le travers de la circulaire mobilité 2009 qui autorise, en théorie de manière restreinte, la double publication des postes sur les listes A et A+ mais que les services en pratique se sont empressés de détourner ;

Elle **exige** l'arrêt immédiat de cette possibilité de double publication ;

Elle **dénonce** l'absence totale de concertation avant la parution de la circulaire promotion alors que son cadrage général tend à restreindre le nombre de propositions par les services, à faire un classement différencié entre les agents en poste à l'Etat et ceux en poste dans les collectivités territoriales et ne mentionne pas le nouvel arrêté fixant les taux de promotion ;

Elle **exige** en conséquence la réécriture du cadrage général de la circulaire et sa parution dans les plus brefs délais.

Elle **dénonce** les orientations prises par la DRH pour pallier la fuite des compétences dans le cadre des délocalisations de service par l'affectation en masse de jeunes ingénieurs sortant de l'ENTPE et par l'augmentation du nombre de 4^{ème} année en monnaie d'échange ;

Elle **revendique** l'élaboration d'un véritable plan de GPECC au niveau national, seul à même de garantir la construction des compétences individuelles et des parcours professionnels diversifiés.

Elle **réclame** que le cadre d'entretien professionnel soit complété par une appréciation de synthèse permettant la valorisation des parcours et l'exploitation complète du document lors des CAP promotion.

Rémunération

Elle **s'insurge** contre la mascarade de concertation et le mépris affiché envers les organisations syndicales pratiqués par l'administration lors de la réunion traitant des mesures catégorielles 2009 ;

Elle **s'insurge** également contre l'impéritie qui a conduit à la perte de plus de 2 millions d'euros sur l'enveloppe des mesures catégorielles 2008, somme non reportée sur l'enveloppe 2009 ;

Elle **dénonce** l'indigence de l'enveloppe venant prétendument aligner les régimes indemnitaires du MEEDDAT avec ceux du MAP alors qu'elle ne permet même pas de servir tous les corps concernés et que certains ingénieurs des TPE se trouvent déjà pénalisés par rapport à leur situation antérieure ;

Elle **réclame** en conséquence que le ministre tienne son engagement d'obtenir les moyens financiers à la hauteur des enjeux qu'il a fixés à son ministère et **s'insurge** contre l'affichage médiatique de la remise de son trophée révélateur d'un véritable mépris de ses agents ;

Elle **réclame** dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat l'harmonisation des rémunérations sur les régimes les plus favorables avec les corps homologues d'ingénieurs au titre de l'égalité de traitement et des responsabilités exercées ;

Elle **réclame** l'ouverture immédiate d'une réelle concertation sur l'ISS traitant en particulier de la suppression de l'année de décalage, du paiement de l'année de retard, de la revalorisation du point d'indice, des coefficients de service, des coefficients de grade, de l'intérim et avant de débattre d'un projet de circulaire ;

Elle **réclame également** une concertation sur les coefficients de service de la prime de service et de rendement ;

Elle **dénonce** la pratique des services qui appliquent les circulaires de façon abusive et qui attribuent des coefficients individuels anormalement bas sans aucun rapport justificatif ;

Elle **fustige** le surcroît de modulation induit par son application de plus en plus fréquente à la prime de service et de rendement ;

Elle **s'insurge** contre cette dérive du coefficient individuel anormalement bas, qui peut s'apparenter à une forme de harcèlement, et dévoyé comme outil abusif de GPEC par certains chefs de services ;

Elle **exige** à nouveau que le cadre des promotions soit attribué un coefficient individuel de 1 ;

Elle **demande** à la DRH de donner des instructions en ce sens aux services et d'en vérifier l'application ;

Elle **revendique** que la circulaire ISS 2009 prévoit la possibilité d'un recours sur le coefficient individuel devant la CAP du corps des ingénieurs des TPE ;

Elle **réclame** dans l'attente de la suppression de l'année de décalage que la fixation du coefficient individuel soit faite au 1^{er} semestre de l'année N pour l'année N-1, permettant d'établir un recours gracieux et un recours devant la CAP compétente avant le solde versé en décembre de l'année N ;

Elle **exige**, pour la transparence de l'attribution des coefficients individuels, le rétablissement des commissions d'harmonisation par corps en lieu et place des actuelles commissions d'harmonisation par macro grades.

RECRUTEMENT ET ENTPE

Elle **se félicite** dans le cadre de l'ouverture des écoles du MEEDDAT à la fonction publique territoriale de la signature de la convention avec le CNFPT qui traduit enfin cette coopération tant attendue ;

Elle **réclame** enfin un signe fort du ministre, par la signature à L'ENTPE, en juin 2009, de la convention entre l'ENTPE et l'ENACT de Montpellier concernant en particulier la formation de professionnalisation des ingénieurs territoriaux ;

Elle **dénonce** l'insuffisance du niveau de recrutement toutes voies confondues pour l'année 2009 qui ne permet pas de répondre aux besoins actuels de l'Etat, évalués à 900 postes de catégorie A et A+ pour le MEEDDAT, et plus encore pour pallier les importants départs en retraite des années à venir ;

Elle **réclame**, en conséquence dès la rentrée 2009, une augmentation significative du recrutement à 200 par la voie du concours externe pour les années à venir, à la hauteur des besoins des ministères et de tous les employeurs des ingénieurs des TPE.

Elle **réclame** à nouveau un document général de GPEEC permettant au MEEDDAT d'avoir une véritable visibilité sur ses besoins en recrutement pour les années à venir ;

Groupes de travail pour le Congrès 2009

La Commission Exécutive prend acte de l'avancement des groupes de travail suivants :

- GT N° 1 : Impacts de la loi relative à la rénovation de démocratie sociale et réforme du temps de travail et de la balkanisation des employeurs sur l'organisation du SNITPECT - Propositions d'évolution.
- GT N°2: Praxéologie du développement durable - Du concept à l'action – Les différentes échelles d'appréhension des problématiques liées au DD.
- GT N°3 : Réforme du statut général de la fonction publique - Décryptage et impacts."
- GT N°4 : Avenir des CETE